

## Compte rendu de la séance du mardi 13 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize décembre à dix neuf heures,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian TRONCHE, Maire.

**Etaient présents** : M. Christian TRONCHE, M. Yoland BELLANGER, Mme Emily RIGAUT, Mme Suzanne ISELIN, M. Jean Pierre MORET, M. Thomas SPEMENT, Mme Sylviane TRONCHE.

**Etaient représentés** : M. Claude PRUNET par M. Christian TRONCHE, Mme Sandra DURANT par Mme Sylviane TRONCHE.

**Absents** : Mme Marie-Ange CHIVOT, M. Richard NEDATI

**Secrétaire de séance** : Sylviane TRONCHE

Lecture est faite du compte rendu du précédent conseil qui est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

### Délibérations du conseil :

#### **Modification de la délibération portant délégations accordées par le conseil municipal à M. le Maire**

Monsieur le Maire est chargé, par délégation du conseil municipal prise en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales et pour la durée de son mandat, de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

Toutes les autres délégations accordées par le conseil municipal à M. le Maire par délibération du 24 septembre 2021 demeurent inchangées.

#### **Mandatement avant budget**

M. le Maire rappelle au Conseil l'impossibilité de régler les factures d'investissement, non englobées dans les restes à réaliser, avant l'exécution du budget.

Une délibération doit être prise afin de pouvoir procéder au mandatement de ces factures, sur le budget en cours, dans la limite des 25% des crédits ouverts au budget antérieur soit la somme de 48 313,75 €. Le Conseil autorise le Maire à procéder au mandatement des factures d'investissement non englobées dans les restes à réaliser. Celui-ci s'engage à inscrire les crédits au budget 2023.

#### **Approbation de la convention unique annuelle relative aux missions du Centre de Gestion**

Comme tous les ans, il convient de donner approbation à la convention unique du CDG77 proposant de réaliser des missions optionnelles qui sont payantes. Le choix de la commune se porte notamment sur la prestation avancement de grade.

#### **SDESM – Adhésion au groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'énergies et de services associés**

M. Le Maire fait part du renouvellement de l'offre du SDESM, qui propose de coordonner un groupement de commande pour l'achat d'énergie de fournitures et de services associés. M. Le Maire est chargé d'envoyer les documents signés.

#### **Avis sur le PLU de Jaignes**

Le Conseil municipal à l'unanimité décide d'émettre un avis favorable au projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Jaignes (77).

### Questions Diverses

#### **Terrain de boules**

Monsieur le Maire nous fait part de la réception d'un devis pour l'aménagement d'un nouveau terrain de boules. D'autres devis seront demandés.

#### **Trottoirs**

Suite aux remarques de M. Delaplace (Chargé de l'ingénierie territoriale auprès du Département 77) des modifications de plans seront présentés.

#### **Panneaux solaires**

M. le Maire souhaite connaître l'avis du conseil quant à l'opportunité de la pose de panneaux solaires sur le toit de la salle des fêtes. M. Moret propose de se charger du projet.

### **Escaliers du parc de Cabrol**

La réfection de l'escalier du parc de Cabrol se révèle nécessaire. Les membres de la commission des travaux se rendront sur place pour évaluer les travaux à faire.

### **Salle annexe de la mairie**

M. Tronche considère qu'un rafraîchissement des peintures et la pose d'un nouveau revêtement du sol deviennent indispensables.

## **Informations Diverses**

### **Remerciements :**

Monsieur le Maire remercie toutes les personnes qui ont contribué à l'organisation de la fête de Noël et à la décoration des sapins du village. Un merci tout particulier au photographe (M. Olivier Landais) et au Père Noël. Merci au magicien du Boui Boui cirque pour la qualité de son spectacle.

### **Information Ramonage**

Le ramonage des conduits de fumée constitue une mesure importante de sécurité. Il permet de prévenir les risques d'intoxication au monoxyde de carbone et d'incendie du conduit de cheminée. Vous devez procéder au ramonage de vos conduits au moins une fois par an.

En plus de garantir la sécurité des personnes et des biens, un bon entretien du conduit de fumée permet aussi de limiter la consommation d'énergie et ainsi d'avoir un meilleur rendement de votre appareil de chauffage.

### **Détecteur de fumée**

La loi n° 2010-238 du 9 mars 2010 rend obligatoire l'installation de détecteurs de fumée dans tous les lieux d'habitation.

### **Neige et verglas**

En période hivernale, les propriétaires et locataires sont tenus de dégager la neige et/ou le verglas devant leur propriété, sur les trottoirs en dégageant celui-ci autant que possible.

### **Fermeture de la Mairie :**

La Mairie sera fermée du 26 décembre 2022 au 02 janvier 2023 inclus.

### **Vœux du Maire :**

M. Le Maire présentera ses **vœux le 21 janvier 2023 à 17 heures**. Une invitation vous parviendra.

Aucune autre question n'étant posée la séance est levée à 21h00